



21 rue Béranger
75003 PARIS

**INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux**

Paris, le 28 août 2006

AUDIENCE AU MINISTERE MERCREDI 23 AOUT 2006

Pour le ministère : Bernard Thomas, Emmanuel Roy

Pour le SNPDEN : Philippe Guittet, Philippe Tournier, Catherine Petitot, Hélène Rabaté

Dès le début de l'audience, Philippe Guittet fait part d'une réelle crise de confiance installée entre les personnels de direction et le Ministre, et rappelle que l'action engagée par le SNPDEN irait jusqu'à une manifestation nationale le 26 novembre en l'absence de progrès réels. Ceux-ci doivent porter tant sur des aspects corporatifs et professionnels que sur une réflexion sur les conditions de l'autonomie. En effet, la pression dont les EPLE ont été l'objet à l'occasion du recrutement des EVS pour le premier degré soulignait qu'on ne pourrait pas échapper à une réflexion sérieuse sur les formes et les modalités effectives de l'autonomie de l'EPLE. Il regrette que le ministre ait pu déclarer qu'il ne s'agissait pas là d'un de ses « chantiers » prioritaires. Bernard Thomas indique que le ministre a l'intention de ne pas se limiter dans les mois qui viennent au traitement des affaires courantes et affirme qu'il y a eu méprise sur le sens de la déclaration du ministre, lors d'une précédente audience. Il ne souhaite pas refondre un nouveau statut de l'EPLE mais a bien conscience que l'EPLE est « un réceptacle de toutes les demandes et une solution de facilité pour résoudre les problèmes ». « Nous sommes prêts à en faire un vrai sujet », déclare Monsieur Thomas. Philippe Guittet indique que ce ne sont pas les réunions, parfois très constructives, qui ont manqué à ce sujet, mais qu'il n'y a jamais eu de relevé de conclusions, ni avancées, ni propositions concrètes, et souligne notre lassitude à ce sujet.

Bernard Thomas en convient et annonce que Dominique Antoine, secrétaire général du ministère, doit être chargé de structurer la réflexion sur la problématique de l'EPLE. La question pourrait être également inscrite au programme de travail des deux inspections générales. Nous suggérons qu'elles pourraient faire un audit sur les missions effectuées par les EPLE qui ne sont pas celles dévolues par le décret de 1985 modifié et rappelons qu'une société privée d'audit avait effectué un intéressant travail sur le travail administratif en EPLE pour le compte de l'ex DPMA dont on attend les conclusions.

Philippe Guittet revient sur deux revendications du SNPDEN :

- la NBI qui non seulement est injuste, mais qui par les effets de seuils excessifs qu'elle induit devient une difficulté de gestion. Il faut la faire évoluer, nous réitérons notre demande qu'elle soit attribuée à tous. Nos interlocuteurs ne sont pas hostiles à une réouverture de cette question ;
- la reconnaissance du temps de travail sous la forme de CET, d'aménagement de la fin de carrière. Philippe Guittet insiste sur le caractère central de cette revendication. Si le ministère n'est pas hostile à une utilisation élargie de la clause dite « de pénibilité », notamment aux adjoints, en revanche, Bernard Thomas indique nettement que le ministère n'envisageait pas de discussions qui déboucheraient sur une remise en cause de la loi sur les retraites. Toutefois des solutions alternatives, notamment indemnitaires, pouvaient faire l'objet d'une réflexion.

Bernard Thomas aborde ensuite la question du décret et de la circulaire relatifs à la place et au rôle des parents. La concertation a été réelle sur les décrets, mais nous nous interrogeons une fois de plus sur l'utilité de la circulaire qui introduit plus de confusion que de clarification. Ce sont apparemment les parents qui la réclamaient pour remplacer celle de 2001. Les représentants du ministre nous annoncent qu'à la demande des parents également, un petit texte sera adressé par courrier électronique à tous les établissements pour distribution aux élèves et insertion dans les cahiers de correspondance. Il s'agira d'un bref ensemble de conseils de base pour les parents. Sans critiquer ces conseils sur le fond, nous nous montrons sceptiques sur l'opportunité d'ajouter cette tâche à toutes celles qui incombent aux établissements le jour de la rentrée, déjà alourdies par les dysfonctionnements de Sconet (dont le cabinet semble maintenant mesurer l'ampleur).

L'entretien se termine par l'évocation de l'ouverture prochaine du « chantier » de la formation des maîtres, de la formation initiale et continue des personnels de direction, de l'intégration des BTS et des CPGE au LMD (ce que le ministère espère régler dans l'année).

Cette audience paraît prometteuse sur certains de ses aspects. On peut y voir les effets de notre action, ainsi que la fermeté opposée par les personnels de direction sur la question des EVS, mais il reste à traduire ces ouvertures en véritable progrès. Une mobilisation résolue devrait y contribuer...